



Changement de propriétaire de la pharmacie

Information importante sur le numéro rcc pour la pharmacie et le fournisseur informatique en cas de changement de propriétaire

Nous vous prions de planifier un changement de propriétaire suffisamment à l'avance!

En cas de changement de propriétaire, la pharmacie reçoit un nouveau numéro rcc.

Le SASIS, (chargé du registre des codes-créanciers), annonce les mutations une fois par semaine, à savoir le mardi, aux caisses maladie.

Lors du contrôle de la facturation par les caisses maladie, c'est la date de fourniture de la prestation qui est décisive, non la date de facturation!

Toutes les factures dont la date de fourniture de la prestation est avant ou correspond au **jour X** doivent être facturées avec l'ancien numéro rcc. L'établissement de la facture (date de la facture) peut encore se faire après le **jour X**.

Toutes les factures avec **date de fourniture de la prestation après le jour X + 1** doivent être facturées avec le nouveau numéro rcc.

Exemple de date limite d'un changement:

jour de clôture = jour X p. ex. le 31 du mois \Rightarrow l'ancien n° rcc est valable jusqu'à ce jour
jour d'ouverture = jour X+1 p. ex. le 1^{er} du mois \Rightarrow le nouveau n° rcc est valable dès ce jour

Ce que cela implique pour la pharmacie qui clôture:

- Tous les documents (dossiers) avec une date de remise allant jusqu'au jour X inclus doivent être clôturés.
- Après le jour X, plus aucune remise ne doit être effectuée avec l'ancien numéro rcc.

Ce que cela implique pour la nouvelle pharmacie:

- Aucun document avec date de remise avant le jour X+1 ne peut être clôturé avec le nouveau numéro rcc.
- Aucune remise ne doit non plus intervenir avant le jour X+1 avec le nouveau numéro rcc.

Ce que cela implique pour les fournisseurs informatiques:

- Le système informatique ne doit pas générer de positions telles que ristournes, rabais ou autres avec la date de l'établissement de la facture, ces positions devant comporter la même date que celle de la dernière remise de médicaments.